

**COMMUNE
DE MONTÉLIER**
Département de la Drôme
Canton de Valence II

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DELIB_2023_49

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/11/2023

Présents : MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, HERVIOU, JULIEN, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, DELOLY, ESTEVES, VIOSSAT, BOINOT

MMES BLANC Françoise, BLANC Christine, RACHON, RIVATON, PERROT, GLAZKOFF, ORAND, COUTURIER.

Excusés ayant donné pouvoir : MMES MAIRE (pouvoir à Mme RIVATON), PACHOUD (pouvoir à Mme BLANC Christine), NAZZI (pouvoir à M. ESTEVES), M. LAURENT (pouvoir à M. AUBERT)

Excusés : MMES TANIOS, LAURENCO

Secrétaire de séance : M. ESTEVES

Objet : Participation aux frais de scolarité d'un enfant accueilli dans un Institut Médico-Educatif

Domaine d'intervention : 8-1-2 Participation financière frais de fonctionnement – frais de scolarité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la sollicitation de l'Adapei de la Drôme qui accueille un enfant de Montélier dans son Institut Médico-Educatif de Valence au titre des années scolaires 2022/2023 et 2023/2024.

Cette scolarité entraîne en effet des frais pour le matériel pédagogique, pour des livres, pour des visites à thème et pour du matériel informatique, comme pour les enfants scolarisés en milieux dits « ordinaires ».

Il est proposé d'accorder une subvention à l'Institut Médico-Educatif pour une somme équivalente aux frais engagés annuellement par la commune pour un élève d'élémentaire scolarisé à Montélier, soit 378 euros soit 756 € pour ces deux années scolaires (base coût moyen année scolaire 2021/2022).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'accord d'une subvention de 756 euros à l'IME de Valence,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 22/11/2023

Le Maire,



Bernard VALLON

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le



ID : 026-212601975-20231122-DELIB_2023_49A-AR

